

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/10/2019 au 31/10/2019

N° Cesu employeur : X2045557290007
M. JEAN CHRISTIOPHE SANANES
122 R DU JARDIN PUBLIC
33300 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	436,36 x 2,900 % = 12,65	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	436,36 x 6,800 % = 29,67	
MALADIE		444,13 x 13,000 % = 57,74
VIEILLESSE	444,13 x 7,300 % = 32,42	444,13 x 10,450 % = 46,41
ALLOC. FAMILIALES		444,13 x 5,250 % = 23,32
ACCIDENT DU TRAVAIL		444,13 x 2,000 % = 8,88
FNAL		444,13 x 0,100 % = 0,44
CFP		444,13 x 0,550 % = 2,44
CSA		444,13 x 0,300 % = 1,33
CDS		444,13 x 0,016 % = 0,07
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	444,13 x 4,790 % = 21,27	444,13 x 5,230 % = 23,23
IRCEM PREVOYANCE	444,13 x 0,700 % = 3,11	444,13 x 0,960 % = 4,26
POLE EMPLOI		444,13 x 4,050 % = 17,99
TOTAL DES COTISATIONS	99,12	186,11

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 357,65 €

**Net à payer avant impôt sur le revenu:
345,00 €**

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	357,65 €	Net payé en euros	:	345,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	31/10/2019
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 4270997 enregistrée le 05/11/2019

Nombre d'heures travaillées:	12	Salaire horaire net (heures normales)	:	28,75 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	444,13 €
		Assiette des cotisations	:	444,13 €